

Département de la MARNE  
Arrondissement de REIMS  
Canton de VILLE-en-TARDENOIS  
COMMUNE DE BRANSCOURT  
51140  
Tél. Fax 03.26.48.53.97

## ARRETE N° 25/11

### PERMIS DE STATIONNEMENT POUR UN COMMERCE AMBULANT

Le Maire de BRANSCOURT,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2213-6,

Vu le code de la voirie routière, et notamment son article L. 113-2,

Vu le code pénal, et notamment ses articles

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu la demande par laquelle EVASTIE RESTAURATION domicilié à Aougny (51170), 3 rue des Lavoirs, sollicite un emplacement pour un service de restauration à emporter,

Considérant la demande,

## ARRETE

Article 1er : Monsieur et Madame AUBIN représentant la société EVASTIE RESTAURATION demeurant 3 rue des Lavoirs à AOUGNY (51170) sont autorisés à occuper le domaine public, Place de la Mairie, pour un service de restauration à emporter.

Article 2 : L'occupation débutera le 1er avril 2025 à raison d'une occupation chaque 3<sup>e</sup> mercredi de chaque mois de 17h30 à 21h00 pour une période de 1 an soit jusqu'au 31 mars 2026.

Article 3 : Le pétitionnaire sera responsable de tout accident pouvant résulter de cette occupation.

Article 4 : Cette autorisation est révoquée à tout moment si l'intérêt de la voirie, de l'ordre public ou de la circulation l'exige.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Châlons en Champagne dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Article 6 : Le maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Branscourt, le 20 Mars 2025

Le Maire,  
Pierre LHOTTE

